



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES  
2013-2016



	<p>Nom de la compétition : Open HN Erdre / Micro'Erdre Etape n° 5 du TdF Micro – Grade : 5 A Dates complètes : 04 et 05 mai 2013 Lieu : Erdre - La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE ( C 44022 )</p>	
---	---	---

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.1.1 Règle modifiée - la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux, les classements nationaux concernés (Tour de France Micro et Osiris Habitable),
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240 ou pour les Micros le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 - à tous les bateaux des classes HN A, B, C, R1, L incluant les Micros (Protos, Régates et Croisières).
- 3.2 **Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagnés des frais d'inscription requis, à L'ANCRE - BP4323 - 44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX au plus tard le VENDREDI 26 Avril 2013.**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
  - pour les concurrents désirant être classés au Tour de France Micro, il leur est possible d'adhérer à MCF : en effet, seuls les adhérents MCF figurent au classement final du TdF Micro. Le bulletin d'adhésion est disponible en ligne sur microclassfrance ou sur place.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
toutes	20 € par bateau

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Samedi 04 mai 2013 de 9h00 à 14h00

Mise à l'eau : par rampe au club (pour les bateaux nécessitant un grutage, voir le bulletin d'inscription).

5.2 **JAUGE** : A la discrétion du Président du Comité de course.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
04 mai	14h15	Toutes
05 mai	10h00	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 04 mai 2013
- et affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Parcours spécifiques Erdre

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.3 Etablissement de 2 classements :

- un pour l' Open HN en fonction du nombre de bateaux par classes
- un pour les Micros en temps réel selon règlement du TDF Micros.

#### 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 12. PRIX

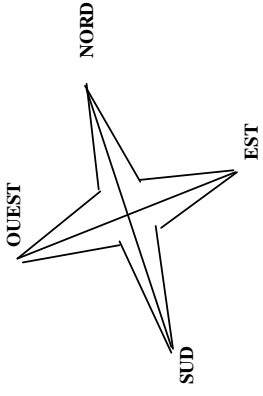
Des prix seront distribués comme suit : coupes et lots en formule Osiris Habitable et pour les Micros en temps réel, au premier des catégories proto, Régates et Croiseurs.

#### 13. DECISION DE COURIR

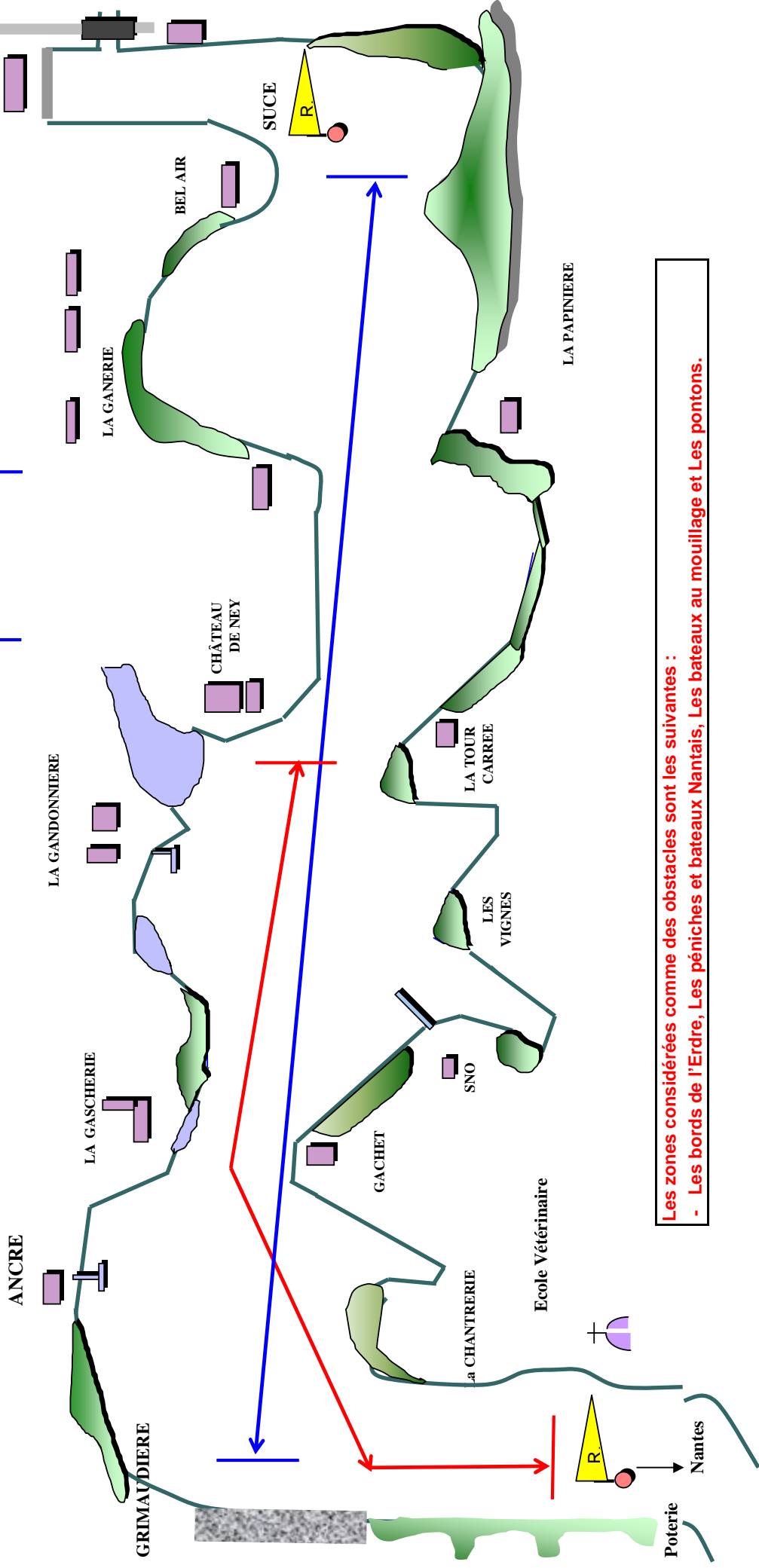
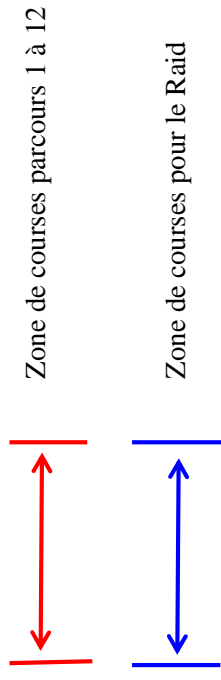
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : [aso.ancre@neuf.fr](mailto:aso.ancre@neuf.fr) ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62.



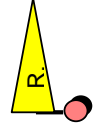
## ANNEXE ZONE DE COURSES



**Les zones considérées comme des obstacles sont les suivantes :**

- Les bords de l'Erdre, Les péniches et bateaux Nantais, Les bateaux au mouillage et Les pontons.

Nantes



= Ces pavillons, mouillés à chaque extrémité de la zone de course, sont prévus par l'arrêté Préfectoral qui régit la régata.

Cet arrêté implique des obligations à la charge du club organisateur et indique aux autres usagers de l'Erdre qu'ils entrent dans une zone de régata et doivent en respecter les termes. (arrêté affiché au tableau officiel)